

# Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 6 juin 2019

**Présents :** Josiane BOUNIOL, Christian BUISSON, Michel FAILLA, Françoise GANGLOFF (arrivée à 19h15), Alain JOLY, Hubert MARTIN, Monique MULARONI, Georges PERRET, Béatrice ROUX.

**Absents :** Rémi BROUCHIER, Laure FIETKAU, Christophe LUNEL, Céline MATTHEY.

**Secrétaire de séance :** Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 18h45.

## A. Points soumis à délibération

Le maire demande au conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour proposé initialement :

- La question du remplacement du battant de la cloche N°1 de l'Eglise de Vagnas (point qui sera inscrit à la suite de l'ordre du jour initial)
- La motion de soutien pour maintenir le poste ONF de Vallon (point qui sera traité en point 3 à la suite du point 2 sur l'ONF)

*Demande approuvée à l'unanimité ; ces points sont inscrits à l'ordre du jour.*

### 1. PRET FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)

La commune a engagé les travaux du Musée. Elle devra payer les factures qui lui sont présentées par les artisans intervenant au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux. Ces factures sont présentées TVA incluse. Or cette TVA ou une partie sera remboursée par l'Etat à la fin des travaux. En attendant l'achèvement des travaux, la commune doit financer le coût de la TVA. Pour ce faire, elle doit engager un emprunt bancaire de 21 000 € (sur une durée de 18 mois au taux de 1,15% et des frais de dossier de 100 €). La proposition d'autorisation d'engager cet emprunt est soumise au Conseil et à son vote.

*La proposition est adoptée à l'unanimité*

### 2. Mode de paiement de l'ONF

L'ONF a sollicité la Mairie pour modifier le mode de paiement de ses travaux et services. Dans le système actuel, les négociants en bois paient le bois directement à la commune qui reverse ensuite sa part à l'ONF. L'ONF propose de modifier cette procédure en se faisant payer directement et en reversant ensuite sa part à la commune. Le Maire propose de refuser le projet de l'ONF. Cette proposition de rejet est soumise au Conseil

*Adoptée à l'unanimité*

### 3. Motion de soutien au maintien du poste de l'ONF a Vallon Pont d'Arc

Les agents de l'ONF appellent l'attention sur la suppression de postes à l'antenne ONF de Vallon. Une motion a été présentée pour maintenir ces postes. Une proposition de soutien est soumise au Conseil

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. Electrification des parcelles B814**

Afin de permettre la viabilisation de terrains constructibles sur les parcelles B814, il convient d'en autoriser leur électrification. Le coût total de l'opération est de 32 218,88 €. La part de la commune est de 6 712,28 €. Le paiement de cette part se fera dans les mêmes conditions que pour les opérations similaires déjà effectuées par la commune. La proposition d'autorisation est soumise au Conseil.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **5. Modifications des horaires d'un poste de secrétariat**

Il est envisagé de faire passer un poste d'adjoint administratif à 29h sur un poste à temps complet. Cette modification présente plusieurs avantages en termes de service aux administrés et de tenue des registres obligatoires.

Cela pourrait permettre une ouverture au public une demi-journée de plus par semaine (soit le vendredi matin soit le mardi après-midi) et une amélioration des outils informatiques à destination des administrés.

Ces heures de travail supplémentaires rendraient possible également la mise en conformité de nos obligations sur plusieurs points : règlement d'hygiène et sécurité, règlement intérieur, amélioration du registre des délibérations.

Sur le plan administratif cette modification se traduira par la suppression d'un poste à temps non complet par la création d'un emploi à temps complet et sur le plan budgétaire par une décision modificative du budget qui pourra prendre effet selon le calendrier soit au 1<sup>er</sup> juillet soit au 1<sup>er</sup> août.

*Françoise GANGLOFF arrivée pendant la discussion de ce point se joint à la délibération de la proposition qui est soumise au Conseil.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **6. Mise à disposition d'un agent à une autre commune**

*Point ajourné*

#### **7. Demande de subvention du Football Club de Vallon**

Le Football Club de Vallon demande une subvention pour l'aider à faire face aux dépenses de son tournoi de Pentecôte. Le Maire rappelle la position traditionnelle du Conseil de ne pas subventionner des organisations extérieures à la commune. La proposition soumise au Conseil est de maintenir cette position de non-subvention.

*Adoptée à l'unanimité*

## 8. Remplacement du battant d'une cloche de l'Eglise de Vagnas

Le battant d'une des cloches de l'église de Vagnas est trop usagé et menace de détériorer la cloche elle-même. Le coût de son remplacement est de 2017,20 € TTC. Sachant que la commune a l'obligation légale de pourvoir aux dépenses de maintenance des églises du village, une proposition favorable à l'engagement de cette dépense est faite au conseil.

Une discussion s'engage sur les moyens de faire face aux dépenses de maintenance de nos églises qui sont sous utilisées. Le conseil vote sur la proposition.

Contre : 0

Abstentions : 3

Pour : 6

*La proposition est adoptée à la majorité.*

### B. Questions diverses

#### B.1. Versement du solde d'une subvention

Le Conseil est informé par le Préfet que le solde d'une subvention liée à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (d'un montant de 8 209,56 €, complétant une subvention de 32 838,24 € déjà versée) va être versée à la commune entraînant une décision modificative du budget.

#### B.2. Liste des personnes du 3<sup>ème</sup> âge de la commune

La commune met à jour cette liste à partir de sa liste électorale. Cependant cette dernière ne recoupant pas nécessairement la liste des résidents permanents, il convient que ceux-ci, s'ils sont concernés, se fassent connaître au secrétariat.

#### B.3. Etat de la propreté du village

Un conseiller exprime sa dissatisfaction sur l'état de propreté des rues du village, notamment sur le nettoyage et le désherbage qui ne sont pas effectués avec régularité. Le Maire prend note de ce point.

#### B.4. Etat de délabrement intérieur de l'église de Vagnas

La maintenance intérieure de l'église ne relève pas des obligations de la commune mais elle fait souci pour le village. Toute proposition compatible avec l'usage d'un lieu réservé au culte serait bienvenue.

*La discussion de l'ordre du jour étant achevée, la séance est levée à 20h15.*

Le Maire  
Christian BUISSON



Le secrétaire de séance  
Hubert MARTIN

